



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Poussée du religieux à l'école

Question écrite n° 43222

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur la poussée du religieux à l'école. Selon une enquête réalisée par l'Ifop pour la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme, plus de la moitié des élèves des lycées du secteur public ont déjà été confrontés à une forme d'expression du fait religieux en milieu scolaire. Si le plus souvent, ce sont des demandes de menus « confessionnels » à la cantine (*halal*, *casher*), des refus d'activités pédagogiques des jeunes filles au nom de leur religion (natation, EPS...) ou encore un rejet des références religieuses dans des moments de vie scolaire (comme les repas de Noël), le contenu des enseignements est parfois contesté au nom des convictions religieuses avec près d'un lycéen sur deux qui affirme ainsi avoir déjà assisté à une remise en cause d'un cours par des élèves au nom de leur religion. Et la plupart des matières semblent affectées. Selon la même enquête, les lycéens sont presque deux fois plus nombreux (40 %) que l'ensemble des Français (23 %) à estimer que les lois de la République sont moins importantes que les règles édictées par leur religion. Sensibilisation, formation, charte de la laïcité ou mise en place de référents, force est de constater que ces mesures n'ont pas réussi à infléchir ces statistiques et c'est pourquoi il souhaiterait qu'un bilan sur ces initiatives soit établi afin de formuler des mesures supplémentaires afin de protéger l'application de la laïcité à l'école.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43222

Rubrique : Laïcité

Ministère interrogé : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [21 décembre 2021](#), page 8976

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)